

Code d'article 191.66

Description MINI RÉCIPIENTS À FRITES TRONQUÉS,

Catalogue MARTELÉ

Date de modification 03/08/2023 06:34:07

Spécifications du produit

Unité de mesure UNITÉ

Dimensions Ø 8,5x8,5 CM

Matériel INOX

Couleur ARGENTE

Poids net d'une unité (g) 84,00

Ligne de produits 'ARTINOX'

Codes

Intrastat 73239300

ITF14 18420499191666

EAN13 8420499191669

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

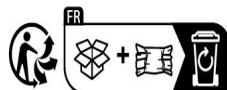
Unités / paquet 12

Dimensions paquet (cm) 17,50 x 20,00 x 9,00

Poids paquet (kg) 1,24

Volume paquet (m³) 0,0031500

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton 48

Paquets /carton 4

Dimensions carton (cm) 22,10 x 37,60 x 20,50

Poids carton (kg) 4,97

Volume carton (m³) 0,0170347

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche 10

Cartons / palette 60

Conditionnement (U base x couches) 10 x 6

Poids (kg) 322,20

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable

Four

-30°C/+250°C

Résist. graisses

Lave vaisselle

Réutilisable



Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.

Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.